

Madame, Monsieur,

Pour renouveler votre adhésion à l'ARET, merci de nous envoyer votre versement (de préférence par virement, en indiquant votre nom dans la référence du virement, ou par chèque) ou le bon de commande de votre laboratoire avec le bulletin ci-dessous complété par vos soins :

● par courriel : aret@aret.asso.fr

● ou par la poste : **ARET**
MNHN/UMR7245 – CP 39
57 rue Cuvier
75321 Paris cedex 05

Pour une nouvelle adhésion, veuillez joindre un C. V. résumé (1 page). L'ARET se réserve le droit de refuser une adhésion sur simple décision du conseil de l'association.

Bien cordialement,

Le Bureau de l'ARET

La cotisation des membres en recherche d'emploi est limitée à 12 euros quel que soit leur âge (tarif moins de 28 ans)

● **Relevé d'identité bancaire pour effectuer un virement**

ASS POUR LA RECHERCHE EN TOXICOLOGIE

Domiciliation : CCM PARIS 13 LES Gobelins Etablissement : 10278 Guichet : 06043 N° de compte : 00020794501 Clé : 28

IBAN : FR76 1027 8060 4300 0207 9450 128 BIC : CMCIFR2A



ARET
Association pour la Recherche
en Toxicologie

ARET - Association pour la Recherche en Toxicologie
Association régie par la loi de 1901 – n° Siret 377 840 681 00029

VOTRE COTISATION 2019

- ☐ membre de moins de 28 ans : 12 €
☐ membre actif..... : 43 €
☐ membre bienfaiteur..... : 65 €

● **Vous soutenez l'action de l'ARET**

☐ par un don de :€

Le montant de votre don est déductible de votre revenu imposable conformément à la réglementation en vigueur.
Un reçu fiscal vous sera adressé par retour.

Afin de faciliter la communication, merci de préciser :

Tél. :

Fax :

Courriel :

Merci de retourner cette fiche accompagnée de votre versement ou effectuer votre virement à l'ordre de l'ARET.

Adresse : MNHN/UMR7245 - CP39, 57 rue Cuvier, 75321 Paris Cedex 05
Tél. : 06 51 93 06 47 - Courriel : aret@aret.asso.fr

☐ Mme

☐ M

Nom : Prénom :

Organisme :

Adresse :

Code postal : Ville :

Vos nom et adresse peuvent comporter des erreurs, veuillez nous en excuser.
Merci de bien vouloir porter vos corrections éventuelles sur ce bulletin.